

### Annexe – Motifs et décisions prises

Observations formulées	Motifs et décisions prises
<p>Opposition à la création de l'unité de gestion n°32 Bellevue ainsi qu'à un quota d'animaux à prélever sur ce site.</p>	<p>L'article L 425-8 du Code de l'environnement précise que pour chacune des espèces de grand gibier soumises à un plan de chasse, le représentant de l'Etat dans le département fixe, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse et de faune sauvage, le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux à prélever annuellement dans l'ensemble du département, répartis par sous-ensembles territorialement cohérents pour la gestion de ces espèces.</p> <p>Un quota est proposé puis validé avec ajustements éventuels après examen de plusieurs éléments dont les données à disposition sur les populations sur un territoire donné.</p> <p>En l'occurrence les membres de la C.D.C.F.S. réunis le 10 mai 2022 ont décidé la création d'une unité de gestion n°32 nommé Bellevue dans le but d'estimer au mieux la population de chamois présente par l'organisation de comptages : opérations réalisées seulement sur des UG.</p> <p>Aucune attribution de bracelet n'est accordée cette année.</p>
<p>Interrogations sur des attributions de bracelets chamois sur les unités de gestion 30 et 31 où les populations y sont faibles.</p>	<p><u>Unité de gestion 30 :</u></p> <p>4 attributions pour 1 réalisation en 2019, quota demandé en 2020 : 2                  2 attributions pour 1 réalisation en 2020, quota demandé en 2021 : 2                  2 attributions pour 0 réalisation en 2021, quota demandé en 2022 : 2</p> <p><u>Unité de gestion 31 :</u></p> <p>3 attributions pour 0 réalisation en 2019, quota demandé en 2020 : 2                  2 attributions pour 0 réalisation en 2020, quota demandé en 2021 : 2                  2 attributions pour 1 réalisation en 2021, quota demandé en 2022 : 2</p> <p>Les quotas sur ces deux unités de gestion ont été abaissés il y a 3 années mais continuent à être maintenus, alors même que des réalisations y sont rarement effectuées, afin de continuer à bénéficier des observations et retours terrains des chasseurs sur ces territoires afin d'avoir une meilleure connaissance de la dynamique de l'espèce.</p>